



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE le 11 décembre 2018 à 20 h, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**Règlement numéro 11710-2018 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9200 relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, afin d'ajouter les terrains adjacents à la 2<sup>e</sup> Rue de la zone 92-H aux conditions d'émission de permis de construction et de revoir la responsabilité relativement aux sanctions pénales**

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures régulières de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 13 décembre 2018.

---

Jacques Arsenault  
Greffier